

**MAIRIE**  
DE  
**P U Y G I R O N**

(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11	Date de la convocation	08 décembre 2017
Nombre de membre en exercice	10	Date d'affichage	08 décembre 2017
Nombre de membres présents	09		

L'an deux mil dix sept et le quatorze décembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

Présents : CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, ARSAC Véronique, THIBAUD Daniel, LOOPUYT Christine, DUMONT Pascale, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien.

Absents : MALECOT Olivier.

M. CROZIER Lionel a été nommé secrétaire.

**Objet : Indemnité de conseil pour M. BLONDEAU Patrick, Receveur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121.29

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 et du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 et notamment l'article 4

Considérant l'aide apportée par M. BLONDEAU Patrick, Trésorier, pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptable de la commune

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'attribuer au titre de l'année 2017 à M. BLONDEAU Patrick, Receveur en poste à MONTELIMAR, l'indemnité de gestion calculée sur la base de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.**
- Précise que les crédits seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Loïc CHARPENET  
Signé *électroniquement*

